



Des arbres dans mon jardin

La charte d'engagement

Demande numéro:

Le signataire Nom:
Prénom:
Qualité:
Adresse:

s'engage en acceptant cette charte:

- À entretenir les arbres (arrosage, taille) en ayant recours à des méthodes de gestion «écologiques» et permettre leur bon développement. L'utilisation de produits phytosanitaire est strictement interdite. Si nécessaire, il pratiquera des tailles raisonnées de l'arbre et veillera à valoriser sous forme de compost ou de broyat les feuilles et produits issus de la taille;
- À suivre leur état de santé en surveillant l'apparition de maladies;
- À remplacer la (les) plantation (s) en cas de dépérissement.

Pour tout renseignement

Direction des Espaces verts et de l'Environnement
Service de l'Arbre et des Bois
103, Avenue de France - 75013 Paris
Courriel: un_arbre_dans_mon_jardin@paris.fr

ENCOURAGER UNE DÉMARCHÉ VISANT À AUGMENTER LE PATRIMOINE ARBORÉ PARISIEN

La Ville de Paris souhaite accompagner le développement du patrimoine arboré sur son territoire en permettant aux propriétaires de biens immobiliers (publics ou privés) d'accueillir une plantation d'arbres sur leur parcelle afin de :

- favoriser la nature et la biodiversité en ville;
- créer des corridors écologiques et renforcer la trame verte francilienne;
- contribuer à l'assainissement de l'air (captation du gaz carbonique);
- augmenter les zones d'ombre permettant un abaissement de la température;
- participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie;

Une subvention en nature consistant en la fourniture et la plantation d'un ou plusieurs jeunes arbres sera accordée à toute personne qui s'engage à entretenir le(s) arbre(s) fourni(s) et à s'assurer de leur bon développement.

Le signataire, s'il est une personne morale, s'engage à valoriser la subvention dans ses comptes.

Au préalable, une visite conjointe du site sera effectuée avec les services de la DEVE et les conditions nécessaires au bon développement de l'arbre seront vérifiées (distance aux constructions, espacement des sujets entre eux, profondeur de la terre). Le signataire de la charte s'engage à obtenir les éventuelles autorisations administratives nécessaires à la plantation.

CHOIX DES ESSENCES

Les arbres fournis seront issus du centre de Production Horticole de la Ville de Paris. Le signataire de la présente charte pourra choisir une essence parmi une liste de végétaux disponibles et en fonction des recommandations liées aux caractéristiques du site à l'issue de la visite.

CONDITIONS D'INTERVENTION

Le signataire de la charte atteste qu'aucun réseau ou ouvrage ne se situe à moins de 2 mètres du(des) emplacement(s) prévu(s) pour les plantations, ce afin de garantir la sécurité des équipes qui interviendront pour réaliser les plantations, et réduire les dommages pouvant être causés aux arbres lors d'interventions ultérieures sur ces ouvrages.

L'ENTRETIEN, LA SURVEILLANCE SANITAIRE ET LA SÉCURITÉ

Le signataire de la présente charte, à qui l'arbre est fourni, s'engage à prendre soin de l'arbre en particulier, il devra assurer :

- l'arrosage de la jeune plantation le temps nécessaire au développement de son système racinaire *;
- le suivi phytosanitaire;
- le remplacement de la plantation le jour où l'arbre sera amené à dépérir;

Le signataire de la présente charte pourra, s'il le souhaite, disposer de conseils sur l'entretien à assurer et disposera de fiches sur le site « Végétalisons Paris ».

La Ville de Paris ne saurait être tenue pour responsable en cas de dommages ou de nuisances liées à la présence de l'arbre sur le site. Le signataire déclare renoncer à tout recours contre la Ville de Paris.

* Concernant les arbres en pot, l'arrosage devra être permanent et en toute saison.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le signataire de la présente charte s'engage à recourir à des méthodes de gestion « écologiques ». L'utilisation de produits phytosanitaires est strictement interdite. Si nécessaire, il pratiquera des tailles raisonnées de l'arbre et veillera à valoriser sous forme de compost ou de broyat les feuilles et produits issus de la taille.

COMMUNICATION ET BILAN

Le demandeur et le bénéficiaire de la subvention pourront communiquer sur le projet via le site « Végétalisons Paris » (www.vegetalisons.paris) afin de pouvoir valoriser leurs initiatives et promouvoir la démarche.

Afin d'améliorer la connaissance de l'ensemble du patrimoine arboré parisien, le signataire est invité à fournir les informations dont il dispose sur les arbres déjà présents sur sa parcelle.

J'accepte que les données sur le patrimoine arboré soient diffusées sur le site opendata.paris.fr

J'accepte d'être informé-e des événements ultérieurs sur la végétalisation

Date:

Signature de la charte